



Appel à candidatures

CHARGE.E DE MISSION CONCEPTION DE SENTIERS D'INTERPRÉTATION

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps partiel de catégorie B, ouvert aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : un contrat à durée déterminée de 7 mois

Date de prise de poste souhaitée : 16 juin 2023

Rattachement hiérarchique : Cheffe du Département communication, accueil et pédagogie (DCAP) N+2 / Chef du service accueil et pédagogie N+1 (DCAP)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989 et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyave
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc. Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. Les conventions d'application de la charte font l'objet d'une échéance triennale à compter de leur date de signature.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger, dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources et d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux en tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national est un établissement public, il couvre des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est au cœur des missions des parcs nationaux. Cette mission, prévue dès la création des parcs par la loi du 22 juillet 1960, a été renforcée par la loi de 2006. Elle joue un rôle essentiel dans la relation au vivant des populations locales comme des visiteurs. Elle vise à connaître et comprendre la complexité des enjeux de la protection des patrimoines ou plus largement de la transition socio-écologique du territoire. Elle valorise au final l'autonomie et l'engagement citoyen, la solidarité écologique et socioculturelle, la responsabilité individuelle et collective que ce soit dans le Parc ou en dehors du Parc. Elle se décline sous plusieurs formes : éducation plein air, éducation écologique, éducation scientifique, éducation culturelle, éducation au territoire, etc.

Missions

Ouverte en 1976, la **Maison de la Forêt** est située sur la route de la Traversée qui traverse la Basse-Terre d'Est en Ouest, reliant les communes de Petit-Bourg (côte-au-vent) et Pointe-Noire (Côte-sous-le-vent). Longue de 17 km, elle traverse le massif montagneux de la Basse-Terre et de fait, le cœur du Parc national de la Guadeloupe créé en 1989 via l'un de ses sites emblématique, le col des Mamelles. C'est l'un des sites qui comptent le plus grand nombre de visiteurs en Guadeloupe. En 2022, près de 450 000 visiteurs ont fréquenté les sites de la Traversée en 2022 dont près de 100 000 sur les sentiers de la Maison de la forêt. La Maison de la forêt est le point de départ d'un parcours de découverte de la faune et de la flore endémiques. Son exposition permanente a été entièrement rénovée en 2023.

Au titre de sa stratégie d'interprétation des sites, le Parc national de la Guadeloupe a prévu la mise en place de plusieurs sentiers d'interprétation accessibles au public. La Maison de la forêt figure au cœur de ce dispositif, étant le point de départ de nombreux sentiers de randonnée fréquentés. De plus, le site compte trois aires de pique-nique, lieux d'accueil et de repos ouverts gratuitement au tout public (résidents, touristes, scolaires, adultes et enfants).

Le projet vise à restaurer le sentier d'interprétation de la Maison de la forêt et à développer une balade sensorielle accessible aux personnes en situation de handicap. Il s'inscrit dans la suite logique à l'ouverture de la muséographie à la Maison de la Forêt qui propose aussi des dispositifs sensoriels favorisant l'inclusion des personnes en situation d'handicap.

L'installation d'une nouvelle signalétique inclusive permettra l'information et la sensibilisation du public sur les patrimoines naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe.

Le projet comprend aussi l'aménagement d'une portion du sentier d'interprétation pour faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le tracé envisagé part de l'arrière de la Maison de la forêt pour rejoindre le pont suspendu. L'idée serait de faire de ce tronçon un passage emprunté par tous les visiteurs en continuité de l'exposition permanente ou comme début de visite quand la Maison est fermée.

Le sentier d'interprétation de la Maison de la forêt comporte aussi un carbet collectif destiné à l'accueil des groupes. Ce carbet sera doté de dispositifs pédagogiques et d'équipements interprétatifs : création d'un mobilier sur mesure (table-banc) et de panneaux d'information ludiques.

L'agent

- **participe à la mise en œuvre de la stratégie Éducation à l'Environnement et au Développement Durable** de l'établissement en lien avec les pôles et services,
- contribue à la conception de la stratégie d'interprétation des grands sites du Parc national de la Guadeloupe : Maison de la forêt, Soufrière, Grand-étang, etc.
- participe à l'animation du comité de pilotage et du comité technique avec les agents du PNG et les partenaires extérieurs
- participe à l'élaboration du cahier des charges du sentier d'interprétation de la Maison de la forêt
- participe à la commission d'évaluation des offres
- participe à la recherche de financements et au montage de dossiers
- **anime le groupe de travail interne « Sentiers d'interprétation du PNG »**
- **participe à la conception et à la réalisation de supports pédagogiques** pour l'établissement (expositions, jeux, etc.)
- participe à l'animation du comité de pilotage et du comité technique sur les sujets liés à sa mission
- **anime un réseau de partenaires**
- participe au projet de sentier de la Maison de la mangrove au titre de la charte avec la ville des Abymes
- participe aux projets de rénovation des sentiers du Grand-étang et de la Soufrière

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant des besoins de l'établissement.

Conditions d'exercice du service :

Le chargé de mission Conception de sentiers d'interprétation peut être amené à travailler en terrain difficile (moyenne montagne, forêt humide et rivières). Ce poste implique de fréquents déplacements et un travail à des jours et des heures comprenant les week-end et les soirées.

COMPÉTENCES	N	D
Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités éprouvées dans les domaines de la pédagogie (conception et mise en œuvre) Aptitude aux suivis de dossiers de partenariats Connaissance des milieux naturels d'Outremer, notamment des Antilles. Connaissance du fonctionnement des collectivités locales Connaissances naturalistes et du contexte socio-économique Bonne condition physique pour les sorties en milieu tropical. Permis B
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des outils informatiques (World, Excel, PowerPoint) Maîtrise des outils d'orientation sur le terrain (lecture de carte, boussole, GPS).
Compétences relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 	<ul style="list-style-type: none"> Sens de l'organisation, initiative et autonomie Aptitude et goût pour le travail en équipe Adaptabilité relationnelle interne et externe (contact avec le public et les partenaires) Sens de la négociation Aisance à communiquer par écrit ou par oral, à informer synthétiser et rendre compte, à s'exprimer en public Polyvalence et souplesse

* **N** Compétences nécessaires

* **D** Compétences à développer

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION CONCEPTION DE SENTIER D'INTERPRÉTATION)

lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

copie à : agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **30 mai 2023**

Prise de poste souhaitée : **16 juin 2023**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources humaines

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>